

Cette plénière du CSE DT suit d'une semaine le CSE ZERO de mise en place. Les sujets portés à l'ordre du jour sont les suivants, la suite des transferts des biens des CE vers le CSE, les nominations des membres des commissions et les informations du secrétaire.

En ouverture de séance, Monsieur Matthieu CHABANEL, président du CSE, informe les élus que les documents demandés, calendrier des plénières et nombre d'agents par LPA ont été fournis. Des échanges sur un accord relatif à la mise en place du CSE et des RPX sont en cours. Les organisations syndicales représentatives sont conviées à une table ronde le 7 février. Monsieur Joël LORIN présidera la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail, CSSCT.

❖ **Dévolution des biens, droits et obligations, créances et dettes des CE**

Sur les dossiers présentés, deux ont déjà été traités lors du précédent CSE, deux dossiers ne présentent aucun transfert vers le CSE, deux dossiers proposent les transferts suivants :

- CE Circulation, 2% des actifs et passifs sont proposés au CSE DT
- CE M&T, 1,5% des actifs et passifs sont proposés au CSE DT

La motion : « *les élus du CSE DT valident le transfert au CSE DT de l'ensemble des biens, droits, obligations, créances et dettes du CE M&T et du CE Circulation à la date du 1^{er} janvier 2019* » est validée à l'unanimité.

L'ensemble des fonds perçus seront affecté aux Activités Sociales et Culturelle comme le permet la loi.

❖ **Désignation des membres des commissions**

La liste des membres désignés est jointe en annexe.

❖ **Informations du secrétaire**

Nous allons rapidement lancer la première commission harcèlement. Il est essentiel que le rôle et les contours de la commission soient bien déterminés. La responsabilité de l'entreprise dans le domaine reste pleine et entière. La première commission activités sociales aura lieu de 29 janvier. Concernant la trésorerie, nous avons reçu l'échéancier des versements. Les sommes affichées sont virées sur les comptes. Le 34.10 a été transféré au CSEC GPF bien qu'il n'y ait pas d'accord à ce jour. Le budget annuel pour un effectif de 5155 agents est de 2 160 401 € en ASC et 337 166 € en AEP. Les activités sociales suivantes, billetterie cinéma à 3 € et chèques vacances vont être mises en place au 1^{er} février. Si nous n'avons pas les listings des agents d'ici cette date, nous procéderons à une inscription individuelle des nouveaux entrants. Le problème de subvention restauration pour les agents de Rimbaud est en cours de traitement.

A Saint Denis, le 27 janvier 2019.

Frédéric STUNER,
Secrétaire du CSE Directions Techniques

